

Résolution

La participation des jeunes à la lutte contre les changements climatiques et leur implication dans les objectifs de développement durable

Tirana (Albanie) – 29 juillet 2022

- VU** la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto ayant pour objectif principal de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique ;
- VU** l'Accord de Paris de 2015, par lequel 196 pays se sont engagés à réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2° C, de préférence à 1,5° C, par rapport à l'ère préindustrielle, afin de réduire les risques et les effets des changements climatiques ;
- PRENANT NOTE** des négociations de la 26^e Conférence des parties (CdP26) sur le climat, au cours desquelles la jeunesse a mis en évidence la nécessité de réorganiser la société face à l'urgence climatique ;
- RECONNAISSANT** l'engagement des États et gouvernements de l'espace francophone pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable définis dans le Programme 2030 des Nations unies ;
- RAPPELANT** les différentes résolutions adoptées sur les changements climatiques ces dernières années par la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- RÉAFFIRMANT** que la Stratégie jeunesse de la Francophonie (Dakar, 2014) place l'épanouissement de la jeunesse au cœur du processus de développement durable des nations francophones ;
- INSITANT SUR** le rôle des jeunes en tant que partenaires et acteurs essentiels dans la lutte contre les changements climatiques ;
- OBSERVANT** que les effets néfastes des changements climatiques affectent de manière disproportionnée la biodiversité et les droits de l'homme, en particulier ceux des générations à venir ;

REGRETTANT que les effets néfastes des changements climatiques affectent particulièrement les jeunes vivant dans les zones de conflits ;

Le Parlement francophone des jeunes, réuni à Tirana (Albanie) le 29 juillet 2022, sur proposition de sa Commission de la coopération et du développement,

PROPOSE la mise en place, d'une part, de cadres légaux intégrant les points de vue de la jeunesse sur les problématiques environnementales et, d'autre part, de stratégies transversales et coordonnées en faveur du renforcement de la participation citoyenne de la jeunesse ;

ENJOINT aux États et gouvernements de l'espace francophone de définir une vision à long terme pour maintenir l'intégrité des écosystèmes et leurs capacités à absorber et à atténuer les changements climatiques ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone d'accroître les budgets alloués aux organes gouvernementaux chargés des questions environnementales pour faire face aux dérèglements climatiques ;

ENCOURAGE les États et gouvernements de l'espace francophone à soutenir les initiatives portées par les jeunes qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques ;

FAIT APPEL aux États et gouvernements de l'espace francophone pour qu'ils intègrent dans leur système d'éducation des notions fondamentales relatives à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable, et pour qu'ils ajoutent dans les programmes scolaires et universitaires des activités de sensibilisation ;

SOLLICITE les États et gouvernements de l'espace francophone pour qu'ils mettent en place des dispositifs de justice environnementale afin d'éviter la survenue de répercussions disproportionnées et néfastes sur les communautés autochtones et sur les pays qui polluent le moins ;

EXHORTE les États et gouvernements de l'espace francophone à adopter des normes de droit contraignantes de responsabilisation des acteurs privés en matière environnementale, à cesser d'allouer toute subvention à l'extraction d'énergies fossiles et à donner aux entreprises les moyens d'effectuer une transition verte ;

APPELLE les États et gouvernements de l'espace francophone à réaliser la transition énergétique en utilisant massivement les énergies renouvelables ;

| | |
|------------------|---|
| DEMANDE | aux États et gouvernements de l'espace francophone de travailler à la mise sur pied d'une économie circulaire d'ici à 2040, à la création d'un système agroalimentaire durable ainsi qu'à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles ; |
| PRÉCONISE | l'utilisation des modes de transport collectif propres et écologiques, la limitation de l'usage des véhicules individuels et la promotion des modes de déplacement doux comme le vélo, la trottinette et la marche à pied ; |
| SUGGÈRE | aux États et gouvernements de l'espace francophone de faire preuve de transparence en publiant les données relatives à leur production annuelle d'émission de gaz à effet de serre afin de permettre un suivi de l'avancement de la situation ; |
| INVITE | l'Organisation Internationale de la Francophonie à dédier la dernière semaine du mois de mars à l'urgence climatique. |